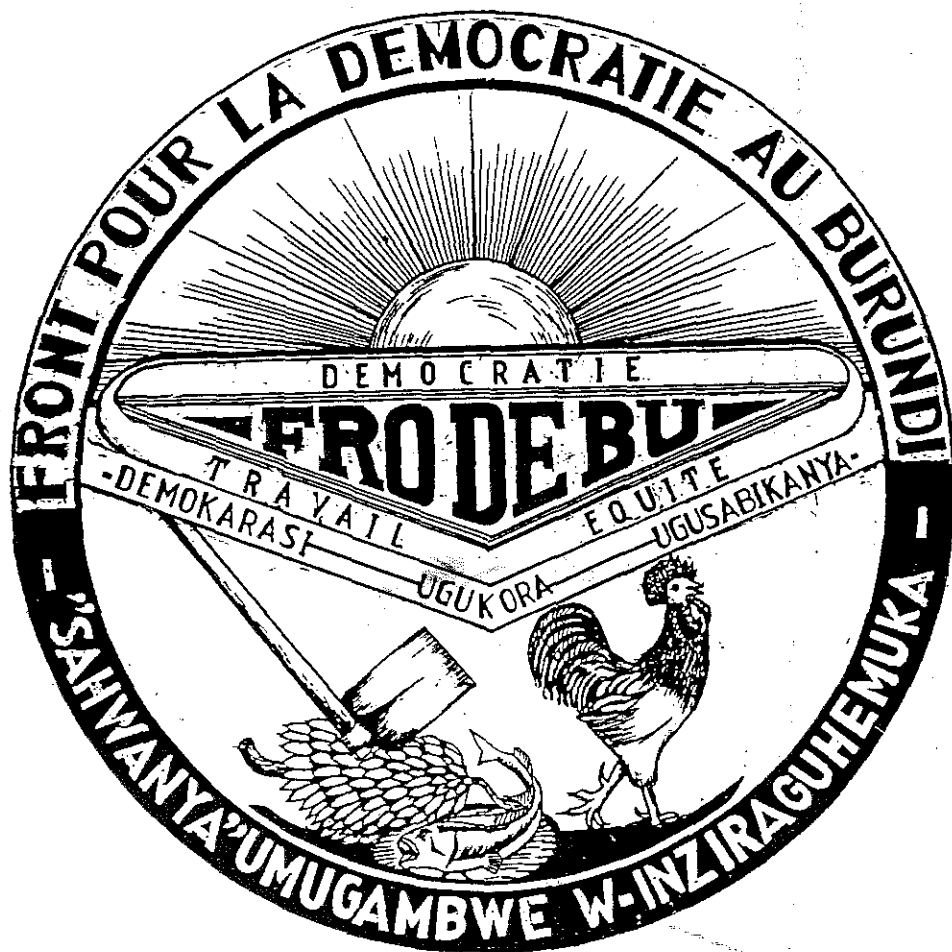


L'AUBE

de la démocratie

* CE QUI ATTEND LE FUTUR GOUVERNEMENT DE TRANSITION

* TENTATIVE DE COUP D'ETAT: Les bérets rouges piègent les soldats de Muzinda



PRIX AU NUMERO

Burundi: 200Fbu

C.E.P.G.L : 300Fbu

Europe: 400Fbu

Amerique: 500Fbu

* QUAND COMPRENDRONT-ILS QUE NOUS AVONS CHANGE
DE SYSTEME POLITIQUE ?

Organe d'expression du
**FRONT POUR
LA DEMOCRATIE
AU BURUNDI**

N°
013 , MARS 1992

CE QUI ATTEND LE FUTUR

GOUVERNEMENT DE TRANSITION.

Le 10 janvier 1992, le Président BUYOYA a laissé entendre que dès l'agrément des partis politiques, il va les associer à la gestion de la période de transition.

Celle-ci va s'écouler du moment que ces partis, légaux et actifs, vont commencer à s'exprimer au grand jour jusqu'à l'organisation des élections destinées à doter le Burundi d'organes dirigeants ou représentatifs qui soient le reflet réel de la nouvelle forme de gestion, démocratique, de notre pays.

Quelles sont les questions que le futur gouvernement de transition devra-t-il résoudre ?

En ayant dit oui au projet de constitution lui soumis le 9 mars dernier, le peuple burundais a fait son choix pour le pluralisme politique. Tel est son vœu. Très légitime. Le oui populaire du 9 mars est implicitement une sanction, ou mieux, une réprobation du mode de gestion (de ses concepteurs, artisans et partisans) monolithique dans lequel le pays avait été entraîné, malgré lui, le 23 novembre 1966.

Tout en étant conscient des infirmités et obstacles à la démocratie que contient cette constitution, le peuple burundais a dit oui, dans l'espoir que des changements substantiels pourront intervenir demain pour adapter cette constitution aux impératifs démocratiques d'aujourd'hui.

Si le multipartisme est donc chose acquise, du moins formellement, les militants de la paix, de la justice et du progrès, dans une démocratie authentique, ne devraient pas dormir sur leurs lauriers. Le chemin reste encore long, parsemé d'obstacles qu'il faudra parvenir à dégager, afin de vivre décemment la démocratie. Nous pouvons dire que le processus de démocratisation se trouve aujourd'hui dans une zone de turbulence.

La période de transition dans laquelle le pays se trouve engagé doit être gérée démocratiquement, dans la concertation la plus totale entre toutes les forces politiques, voire aussi sociales et morales intéressées par l'avenir de notre pays.

Beaucoup de questions qui constituent de véritables entraves à la démocratie, sûre, rassurante pour chacun et pour tous, devront être négociées et résolues au cours de cette période de transition. Le gouvernement de transition, attendu pour les prochains jours, aura pour principale tâche de s'atteler à ces problèmes avec l'obligation de leur trouver des solutions appropriées. De cette façon, il aura préparé notre pays aux élections qui le doteront d'organes dirigeants et représentatifs nantis d'un cachet populaire librement consenti.

Deux missions attendent donc ce gouvernement : l'étude et la solution de tous les problèmes pouvant constituer de sérieux handicaps à la poursuite du processus de démocratisation et l'organisation des élections. Mais il y a des préliminaires.

METTRE D'ABORD LE PARTI UPRONA A SA VERITABLE PLACE.

Depuis le 13 mars dernier, l'UPRONA n'est plus un parti-Etat. C'est une force politique parmi tant d'autres et se trouve désormais au même pied d'égalité qu'elles. Qu'est-ce à dire ?

Premièrement :

Il n'est plus admissible que la radio, la télévision et les autres média se fassent des chœurs du parti UPRONA. Les chansons, les slogans et autres émissions qui font la propagande de ce parti doivent cesser.

Tous les symboles et autres instruments de propagande comme les drapeaux, les banderoles, les affiches, les panneaux publicitaires ne peuvent plus figurer sur les lieux publics.

Deuxièmement :

La propagande que certains dignitaires du pays font sournoisement pour l'UPRONA, avec des moyens de l'Etat doivent cesser.

Les fonctionnaires de l'Etat qui se cachent derrière une prétendue neutralité vis-à-vis des partis politiques mais qui ne parviennent pas à se séparer des réflexes que leur a inculqué le parti unique, devraient faire un effort pour s'adapter à la nouvelle situation. Quant à ceux qui s'adonnent ouvertement à la propagande du parti UPRONA en faisant usage des moyens de l'Etat, ils devraient savoir qu'ils violent la constitution et se trouvent en conséquence dans le champ de frappe de la loi.

Troisièmement :

Tous les moyens dont le parti UPRONA est doté aujourd'hui doivent revenir de droit à l'Etat. Tous ces moyens lui viennent de l'Etat ou du peuple burundais qui a été enrégimenté vingt-six ans durant dans un parti-Etat. Pour être en bons termes avec les autres partis politiques, l'UPRONA doit remettre à César ce qui appartient à César. Si non, il s'agira d'un vol qualifié que la loi devra sanctionner dans toute sa rigueur.

Nous profitons de cette occasion pour mettre en garde les responsables du parti UPRONA, ceux du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique et ceux de l'Université du Burundi sur les magouilles qui entourent l'organisation du prochain congrès de l'UPRONA. Aujourd'hui que ce parti a perdu son caractère de parti-Etat, il est exclu que le calendrier académique soit désorganisé pour les besoins d'une formation politique somme toute égale aux autres. Nous savons en effet que le calendrier académique de notre université a dû être revu; les vacances de Pâques interviendront quelques jours avant le calendrier arrêté au début de l'année académique, pour permettre à l'UPRONA de pouvoir loger ses congressistes dans les homes des campus universitaires. Au delà de cette désorganisation du calendrier académique, les autorités de l'Université devront pouvoir justifier si le parti UPRONA a réglé toutes les factures relatives à l'utilisation des infrastructures de l'Université. Si non il s'agira de détournement, qui est punissable par la loi. A bon entendeur, salut.

Quatrièmement :

Compte tenu du caractère totalitaire qui a marqué la gestion du pays par le parti unique, il est indispensable que tous/^{ceux} qui sentent qu'ils sont dans l'UPRONA par contrainte, fassent d'autres choix.

Au niveau du FRODEBU, nous considérons que tout commis de l'Etat, surtout ceux qui disent qu'ils nous soutiennent, qui restera au sein de l'UPRONA après son congrès du 28-29 mars, aura fait son choix. Nous le respecterons. Mais nous lui réserverons un traitement digne de tout adversaire politique.

Voilà ce qui devrait être rapidement fait pour adopter le parti UPRONA à la nouvelle situation politique. Cela doit être fait rapidement. L'UPRONA doit comprendre qu'il se trouve désormais sur le même pied d'égalité que les autres formations politiques qui vont demander leur agrément.

Dans le processus d'agrément des nouveaux partis politiques, il faudra que tous les protagonistes : le gouvernement et les formations politiques naissantes fassent preuve de maturité, de souplesse et de véritable ouverture à la démocratie.

Les nouveaux partis politiques doivent comprendre que le recours à la violence et une politique d'exclusion ne construisent pas la démocratie. L'UPRONA doit aussi le savoir.

Quant au gouvernement, il doit comprendre qu'une démocratie authentique suppose de nombreux partenaires politiques, bien respectés chacun dans sa philosophie et dans ses orientations. Il ne servira donc à rien d'être rigide dans la procédure d'agrément des nouveaux partis politiques. Ici, nous voudrions rappeler notre inquiétude quant

aux moyens dont dispose le gouvernement pour appliquer la fameuse disposition exigeant que chaque parti intègre en son sein toutes les composantes de la population burundaise.

Nous verrons comment le gouvernement fera respecter cette disposition sans courir le risque d'institutionnaliser les différences naturelles, confessionnelles ou autres au moment où il faut plutôt ancrer dans les mentalités burundaises la mise en avant de leur appartenance nationale.

DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR.

Le Burundi doit mettre à profit la période de transition qui s'annonce pour enlever sur son chemin de la démocratisation toutes les entraves qui peuvent handicaper l'éclosion d'une saine, sûre et rassurante démocratie. Ce qui sous-entend que la durée de la période de transition devra être arrêtée en conformité avec l'ampleur des problèmes qui devront être préalablement résolus et la nécessité pour les partis politiques naissants de disposer d'un temps suffisant pour se structurer, se faire connaître auprès du peuple burundais et se préparer ensuite aux échéances électorales.

Il faudrait dès lors, que le Chef de l'Etat, dont le rôle est crucial durant cette période, pense, en accord avec les responsables des formations politiques évoluant dans le pays, à mettre sur pied un cadre de concertation à travers lequel se fera l'inventaire des problèmes à résoudre et s'esquissera ensuite la façon dont ils seront résolus.

Dans le discours qu'il a prononcé le 13 mars dernier, le Président BUYOYA, se référant à des expériences de transition qui se déroulent ici et là en Afrique, a invité le peuple burundais et les nouvelles forces politiques à être plus sereins, plus patients et plus clairvoyants. A l'entendre, il laisse croire qu'il voudrait que notre pays évite autant que possible les atempiements, les louvoiements et les calculs mesquins qui peuvent tenter l'un ou l'autre protagoniste de la période de transition.

Pour ce qui nous concerne, nous pensons que la balle se trouve dans les deux camps, le pouvoir en premier lieu et l'opposition ensuite. Pour bien conduire la transition, ils doivent trouver un modus vivendi capable d'éviter à notre pays les confrontations qui caractérisent ici et là la gestion des transitions.

Eu égard aux difficultés qui peuvent surgir, les hommes au pouvoir font vite de mettre en garde les opposants dont ils font des boucs-émissaires alors que ce sont eux qui trichent et jouent mal.*****

Or, la transition a des exigences. Les hommes au pouvoir doivent savoir que leur comportement hier dicté par le parti unique, est à modifier substantiellement. S'ils veulent réussir cette transition et laisser leur nom dans l'histoire, les démocrates se trouvant encore dans le sillage de l'ancien parti unique doivent se séparer des éléments extrémistes, ceux-là même qui sont hostiles au changement, et accepter de coopérer avec les nouvelles forces politiques, aussi démocratiques, pour préparer dans la confiance les échéances électorales qui mettront en évidence les choix du peuple.

Dans cette démarche, l'opposition doit se montrer également ouverte et comprendre que la période de transition n'ouvre pas toutes grandes les portes de la démocratie. Elle ne constitue qu'un tremplin dont il faut évidemment être sûr de la solidité des ressorts. L'opposition doit donc continuer à se battre, dans la clairvoyance et le réalisme, usant de l'intransigeance quand cela s'impose.

Ce qui se fait aujourd'hui en Afrique du sud devrait servir de leçon aux protagonistes des changements démocratiques dans notre pays. Les Présidents Frederik de KLERK et Nelson MANDELA ont fait de la négociation, marquée par des concessions mutuelles, la clé de voûte de leur démarche pour mettre fin à l'apartheid. Le "oui massif" dont le Président de KLERK vient d'être gratifié par la population blanche montre à quel point la démarche des deux grandes personnalités sud-africaines est judicieuse.

Au Burundi, la gestion de la transition doit se concevoir compte tenu des préalables à résoudre avant d'engager le pays dans le processus électoral. Ces problèmes sont, notamment, les suivants:

- la mise à jour de la problématique de l' "Unité Nationale",
- la restructuration des Forces de défense et de sécurité,
- la question des réfugiés,
- la question de l'extrémisme politique,
- la question des institutions de transition,
- la question d'un forum pour la réconciliation nationale.

Nous n'allons pas livrer exhaustivement notre pensée sur toutes ces questions. Nous pourrions davantage nous exprimer sur elles quand sera mis sur pied un cadre de concertation qui devrait favoriser une plus vaste réflexion et une approche globale, donc nationale de toutes ces questions.

* *****

FRONT POUR LA DEMOCRATIE AU BURUNDI.

B.P. 1317 BULUMBURA *** AUBE N° 013, Mars 1992.

* LA MISE A JOUR DE LA PROBLEMATIQUE DE L' " UNITE NATIONALE " .

Ici, la question est davantage pratique que fondamentale.

Du 6 octobre 1988, avec le lancement officiel des travaux de la Commission Nationale Chargée d'Etudier la Question de l'Unité Nationale, au 5 février 1991, avec l'organisation du référendum sur la "Charte de l'Unité Nationale", un "débat intense" a été organisé sur la question de l'unité nationale. Beaucoup de vérités ont été dites. Des inquiétudes et des espoirs ont été exprimés. Des vœux et des messages de félicitation au Chef de l'Etat, "initiateur" de la politique de l'unité nationale -certains le surnomment aujourd'hui Monsieur "Unité" !- ont plu.

Dans l'ensemble, on doit affirmer qu'une dynamique nouvelle s'est engagée dans l'appréhension et la gestion des problèmes liés à la "Question de l'Unité Nationale". Des réformes, surtout formelles, ont été entreprises. Il y eut entre autre la formation d'un "gouvernement de l'unité", une injection assez importante d'éléments hutu dans l'administration (centrale et territoriale) et une relative libération de la parole sur cette question.

En même temps que le débat se déroulait ou que ces réformes étaient menées, des hésitations, des inquiétudes et des peurs de piège ont été exprimés.

Aujourd'hui, on ne peut nullement prétendre que le débat sur la "Question de l'Unité Nationale" est clos. Loin de là. Avec la démocratisation en cours, il n'est pas impossible qu'il s'élève à une qualité supérieure. Les visions unilatérales et souvent égoïstes qu'on retrouve chez les extrémistes de tous bords, vont s'écrouler. La question va davantage être abordée dans le cadre des rapports sociaux et politiques.

Nous allons aussi certainement vers une approche commune et plus rationnelle de notre passé. La vérité sur les faits, la vérité sur notre histoire, plutôt que d'être une source d'inquiétude doit permettre d'assumer correctement et sans complexe notre passé. D'autre part, nous finirons par comprendre que " l'unité véritable ne dilue pas les responsabilités individuelles dans une responsabilité collective". Non pas pour se venger de l'histoire, mais plutôt pour tirer toutes les leçons nécessaires afin que l'histoire ne-se répète pas.

Cette unité, la vraie, ne supporte pas non plus, " les réflexes de solidarité malsaine basée sur le clan, la région ou l'ethnie." Elle objectivise les fautes, marginalise ou punit leurs auteurs et propose des réparations morales et/ou matérielles en faveur des victimes innocentes."

L'unité, la véritable, ne supporte pas non plus des perspectives revanchardes de la part de ceux qui aspirent à la gestion du pouvoir. Elle réproouve aussi, condamne et combat sans attempements les éléments hostiles aux changements indispensables pour assurer l'intégration de toutes les composantes de la population burundaise dans tous les secteurs de la vie sociale, économique et politique du pays.

Car pour nous, il se pose un problème d'intégration qui s'est exprimé dans son antithèse: l'exclusion: l'exclusion à la jouissance du droit à la vie (les différents massacres), l'exclusion dans la participation à la gestion du pays, l'exclusion dans la présence de certains corps de l'Etat etc...

Pour nous, la foi dans l'unité, dans cet impératif d'intégration nationale, est fortement partagée au sein du peuple burundais et des forces politiques qui se développent. Le danger qu'il y a, et qui risque de fausser le jeu politique pluraliste étant que certains ont tendance à croire qu'en dehors de leurs "recettes" il n'y a pas d'autres voies pour "sauvegarder et consolider" cette unité-intégration. Sur ce point, les forces politiques doivent se mettre d'accord. Justement pour le bien de l'unité.

* LA RESTRUCTURATION DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE.

Durant les colloques sur la "Question de l'Unité Nationale", le secteur des forces de défense et de sécurité a été classé parmi les "plus sensibles". La Commission chargée d'étudier la question, même si elle a été avare sur les problèmes de l'armée et des forces de sécurité n'a pas manqué de souligner que : " l'opinion la plus généralement répandue aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, est que l'armée burundaise est le secteur où se pratique le plus de discrimination ethnique. Certains Bahutu vont même jusqu'à dire que tant que ce problème n'est pas réglé, il est vain de parler de l'unité nationale. Quant à certains Batutsi, ils soutiennent qu'on peut tout partager sauf la défense. Une autre opinion accrédite l'existence d'une discrimination à caractère régional au sein de l'armée."

Toutes ces "opinions" sont réalité. Il faudrait d'ailleurs, pour être complet, ajouter que " certains Burundi croient que leur sécurité est assurée en se dotant de corps de défense qu'ils contrôlent et qu'ils dirigent de préférence contre des groupes perçus comme adverses".

A l'heure où le Burundi est en train de tourner le dos à la dictature (ethnico-régionalo-clanique) en adoptant une constitution qui consacre le pluralisme politique et donc des élections pluralistes pour que le peuple se dote de dirigeants et représentants, il est crucial que les burundi, de toutes les ethnies et régions et de tous les clans

s'assurent une sécurité collective. " Un groupe humain, quel qu'il soit, ne peut vivre dans la sécurité tout en semant l'insécurité autour de lui".

Il faudra donc que durant la période de transition, les Burundi amorcent une sincère négociation des instruments capables de leur assurer cette sécurité collective.

C'est indispensable, car un peuple traumatisé, un peuple qui a peur, ne peut vivre décemment la démocratie. Et les faits qui, aujourd'hui, se déroulent sous nos yeux, donnent raison à ceux qui manifestent des inquiétudes quant à la loyauté des forces de défense et de sécurité envers la démocratie et toutes ses exigences. La tentative de coup d'Etat du 4 mars dernier montre qu'il y a, à l'armée, de véritables irréductibles qui n'entendent pas que le processus démocratique aboutisse à son terme. Certes, le chef d'Etat-major général vient de faire une déclaration d'allégeance des forces armées au nouveau système politique dans lequel le Burundi se trouve engagé depuis le 13 mars dernier. Ce qui est une bonne chose. Mais à la déclaration, il faut adjoindre des actes concrets, des signes qui ne trompent pas et sur lesquels personne ne peut plus hésiter. Si non, on risque de croire à des déclarations d'intention. Comment par exemple ceux qui ont influencé la rédaction de la Constitution en vigueur depuis le 13 mars dernier ont-ils oublié de prôner le volontarisme bien indispensable pour que les forces de défense et de sécurité prennent la couleur de corps reflétant réellement l' "esprit d'unité nationale" ?

Comment encore ne pas comprendre que la sûreté nationale et les autres polices dressées dans un cadre monopartiste et dictatorial, pour défendre et protéger ce système auquel les Burundi viennent de dire non, doivent être restructurées pour être adaptées à la nouvelle situation politique ?

"Tout le monde l'aura compris, la démocratie(...), sous peine d'être l'ombre d'elle-même, doit au préalable résoudre le problème de la sécurité mutuelle de tous les Burundi pour que la confiance et la paix s'installent dans les esprits".

* LA QUESTION DES REFUGIES.

Une solution définitive de la question des réfugiés burundais relève d'une part de préoccupations humanitaires et de l'autre du besoin de renforcement de la confiance entre les Burundi.

Dans son article 23, la nouvelle Constitution du Burundi stipule qu' "aucun citoyen ne peut être contraint à l'exil". Logiquement, cela sous-entend également qu'aucun burundais, contraint hier à l'exil, par les circonstances que chacun connaît, ne peut être maintenu dans l'exil.

Or, il se fait qu'aujourd'hui la grande majorité de burundais vivant en exil sont des réfugiés. Pas des réfugiés économiques ou ayant quitté le pays suite à une catastrophe naturelle quelconque, mais des réfugiés politiques, donc victimes de la gestion dictatoriale qui a caractérisé les différents régimes qui se sont succédés jusqu'aujourd'hui dans notre pays.

Ils sont plus de cent-soixante-dix mille en Tanzanie, près de quarante mille au Zaïre et plus de vingt mille au Rwanda. Sans oublier des centaines d'autres, des intellectuels pour la plupart, disséminés à travers l'Afrique, l'Europe et l'Amérique. En tout, l'équivalent de la population de six communes, soit près de 5% de la population burundaise, sont des réfugiés.

Il s'agit donc d'une blessure profonde qui, malheureusement, tarde à se refermer. " Plutôt que de la laisser se transformer en cancer incurable, nous devons prendre le taureau par les cornes pour éradiquer ce mal témoin d'une société instable et des rapports socio-politiques viciés".

Ces réfugiés qui, hier, il y a vingt, quatre ou une année vivaient autosuffisants et dignement sont aujourd'hui humainement dégradés, vivant loin des leurs et de leur patrie et sont soumis à des tracasseries de plusieurs genres. Le Burundi qui, par sa constitution, se veut être un Etat qui respecte les droits de l'homme, doit, dans sa marche vers la démocratie, résoudre justement et humainement cette question.

Etant une question essentiellement politique, le problème des réfugiés doit avoir en voie de conséquence une solution politique.

Le gouvernement actuel semble avoir mis en avant des solutions négociées avec les pays qui abritent nos réfugiés. C'est par exemple ce qui a été fait avec la Tanzanie où l'on tente de favoriser des "rapatriements volontaires" et la naturalisation pure et simple pour ceux qui ne voudraient pas rentrer. Jusqu'à présent, moins de vingt-cinq mille réfugiés ont répondu à cet appel de "rapatriement volontaire."

Nous pensons quant à nous qu'une démocratisation bien menée apportera une solution définitive et cicatrisera à jamais la plaie. Néanmoins, nous ne manquons pas de souligner que cette démocratisation elle-même peut profiter d'une solution digne et définitive de cette question.

Pour cela, il faut associer les premiers concernés, les réfugiés eux-mêmes et toutes les forces sociales, morales et politiques capables de rassurer davantage ces réfugiés, plus que le gouvernement actuel héritier de ses prédécesseurs pris, lui y compris, comme principal responsable des malheurs de ces réfugiés.

Un rapatriement réussi des réfugiés produira un double effet, bénéfique pour la démocratie, sur la politique intérieure. D'un côté, il va contribuer à ressouder des familles séparées depuis des années et renforcer par là la confiance entre les Burundi. D'un autre côté, il va rassurer ceux qui pensent que les réfugiés constituent une menace permanente contre leur sécurité et qui, par conséquent demeurent crispés et hostiles à tout changement.

* LA QUESTION DE L'EXTRÉMISME POLITIQUE.

Il s'agit en fait des dossiers des assaillants de 1990 (à Nabanda), des prisonniers politiques et des infiltrés et assaillants de 1991 et des putschistes de mars 1992.

L'extrémisme hutu à l'origine des attaques de Nabanda en 1990, également à la base des infiltrations et des attaques de novembre-décembre 1991 s'est constitué à l'image et en réaction à un extrémisme tutsi, peut-être moins bruyant mais certainement (plus) efficace dans le conditionnement des facteurs ayant prélué aux différentes crises ethniques. La manière dont les différentes révoltes/rébellions/jacqueries qui émaillent l'histoire post-coloniale du Burundi ont été réprimées, les tentatives de coup d'Etat de mars 1989 et mars 1992 en réactions aux réformes du Président BUYOYA montre à quel point cet extrémisme garde des positions influentes au sein de certains corps de l'Etat.

Ainsi, le peuple burundais apparaît-elle aujourd'hui comme l'otage des deux extrémismes qui se font face. Ce peuple gagnerait énormément à ce que les dossiers dont il vient d'être question soient traités judicieusement, avec objectivité et transparence avant que notre pays ne s'engage dans le processus électoral.

La structure étatique actuelle dont certains éléments sont loin d'être propres, peut-elle accomplir efficacement cette mission? Il ne semble pas qu'elle ait des chances de réussir. Dès lors, il faut ^{être} prudent et réaliste et faire appel à la société burundaise toute entière pour juger ses extrémismes.

Ceci signifie que la question des extrémismes hutu et tutsi devra être réglée par le collectif des partis politiques qui pourraient s'adjoindre des forces sociales et morales et se réunir en table ronde pour trancher toutes les questions obstruant le

chemin de la démocratie.

* LES INSTITUTIONS DE TRANSITIONS.

Le changement de régime - Le Président BUYOYA l'a annoncé lui-même dans son discours du 13 mars dernier- intervenu avec la promulgation de la nouvelle constitution implique une refonte des structures de l'Etat aussi bien au niveau de ses organes que des hommes. Les structures politiques, administratives et même mentales forgées sous et dans la logique du monopartisme constituent des obstacles à la nouvelle conception pluraliste et doivent être réformées pour être adaptées à l'ère nouvelle.

Certes, les réformes les plus profondes auront lieu avec la mise en place, par voie électorale, des organes étatiques prévus par la Constitution. Mais, comme nous n'avons cessé de le dire, pour avoir un sens et revêtir de véritables aspects d'une compétition loyale entre plusieurs forces politiques, il importe que durant la période de transition, les organes de l'Etat qui seront chargés de conduire le pays soient des organes qui jouissent de la confiance de tous les Burundi en général et de la classe politique en particulier. Comment faudrait-il envisager ces organes ?

. De l'organe législatif.

Depuis 1987, le parlement est absent dans la structure institutionnelle de notre pays. Entre 1987 et 1990, son rôle a été quelque peu joué par le Comité Militaire pour le Salut National relayé par le comité central de l'UPRONA depuis 1991.

La constitution du 13 mars dernier prévoit dans son article 127 que l'initiative des lois appartient concurremment à l'Assemblée Nationale, au Président de la République et au Gouvernement". Comme l'Assemblée Nationale n'existe pas encore, la même constitution stipule, dans ses dispositions transitoires et finales, article 185, qu' "en attendant l'élection de l'Assemblée nationale (...), le Président de la République en fonction exerce le pouvoir législatif par voie de décrets-loi contresignés par le Premier Ministre et par les Ministres intéressés".

On constate ainsi que la présente constitution fait peser une grande responsabilité sur le Président de la République dans l'appréhension et la gestion de la transition. Or, l'homme reste affilié à un parti politique et n'est pas parvenu au pouvoir par consentement populaire. Son Premier Ministre et ses Ministres se trouvent dans la même situation puisqu'ils ne peuvent se réclamer d'aucune majorité politique.

Afin de mener une politique de transition démocratique qui soit garantie de succès, il est important que les forces politiques nouvelles soient associées à la prise de décisions. Pour cela, le gouvernement de transition devra être représentatif des diverses forces politiques.

De gouvernement de transition.

Il ne pourrait jouer efficacement son rôle que s'il jouit de la caution des forces politiques du pays. Cela ne veut pas dire que tous les partis politiques doivent nécessairement faire partie de ce gouvernement. L'important est que ce dernier soit le résultat d'un consensus.

Dans la situation actuelle, ce gouvernement devra être dirigé par un premier ministre originaire d'une formation politique différente de celle du Chef de l'Etat.

La distribution des postes ministériels devrait se faire de manière à éviter une reprise du cabinet par un seul parti politique.

Il sera aussi indispensable de procéder, au cours de cette période de transition, à une restructuration humaine de l'administration territoriale. Il se fait en effet que la totalité des gouverneurs de province, l'ensemble des administrateurs communaux, tous les chefs de zone et chaque chef de colline, sans exception aucune, appartiennent aux comités du parti UPRONA correspondant à ces différents échelons.

Une telle administration est loin d'être rassurante pour les autres partis politiques, en tout cas pas pour le FRODEBU. Raison pour laquelle elle devra subir une profonde restructuration.

De l'autorité judiciaire.

Comme le prévoit la Constitution, cette autorité doit être indépendante de l'Exécutif et sans liens avec les partis politiques. Elle devra, dans certaines situations, jouer le rôle d'arbitre.

Il importe alors que dans leur nomination comme dans leur carrière, les hommes de loi se sentent réellement indépendants et non inféodés à un quelconque organe de l'Etat. Dès lors, faudra-t-il qu'à partir de cette période de transition s'annonce une véritable revalorisation du Conseil Supérieur de la magistrature ? Celui-ci devra comprendre désormais des ressortissants de toutes les familles politiques et les forces sociales, sans oublier évidemment des magistrats. Le Conseil pourrait jouer un rôle consultatif auprès du Président de la République notamment dans les procédures de nomination des hauts cadres de la magistrature.

Des autres organes consultatifs.

La Constitution prévoit le Conseil de l'Unité nationale, le Conseil Economique et Social et le Conseil National de Sécurité.

En fait tous ces conseils existaient avant la promulgation de l'actuelle constitution. Seulement, le contexte politique dans lequel ils interviennent aujourd'hui est totalement différent de celui d'hier. C'est pourquoi les critères, souvent socio-ethniques, conçus dans le cadre du monopartisme, qui ont présidé à la nomination de leurs membres doivent céder la place à d'autres, ceux-là plus socio-politiques. Les diverses formations politiques doivent s'y reconnaître.

Quant au Conseil National de la Communication prévu par l'article 26 de la Constitution, il est appelé à jouer un rôle important dans la nouvelle vie politique pluraliste du pays qu'il doit être minutieusement doté de ses membres.

Ce conseil devra disposer de pleins pouvoirs dans la gestion des médias publics notamment en ce qui concerne l'accès des partis politiques à ces médias et la nomination des hauts cadres des médias publics.

De même, c'est ce conseil qui aura à canaliser les activités des journalistes du secteur public pour qu'elles soient toujours conformes au cadre politique pluraliste dans lequel le pays est engagé. La radio, la télévision et la presse écrite publique doivent désormais être le sel vivifiant de l'expression plurielle des opinions. Pour cette raison, un journaliste œuvrant dans le secteur public et qui ne parvient de se mettre à l'abri des réflexes lui imposés par le parti unique devrait démissionner.

Voilà ainsi abordées les principales questions qui devront être abordées et résolues avant que le pays ne soit engagé dans le processus électoral. L'organisation de ces élections constitue donc la deuxième mission qui devra être confiée au gouvernement de transition. Les questions ici posées ne sont pas simples. Loin de là. C'est pourquoi elles nécessitent une mobilisation de toute la classe politique nationale et un engagement du peuple burundais dans son entièreté.

Certaines de ces questions comme celles relatives à la restructuration des forces de défense et de sécurité, aux réfugiés et à l'extrémisme politique sont des pendants de la "Question de l'Unité Nationale".

FRONT POUR LA DEMOCRATIE AU BURUNDI.

B.P. 1317 BUJUMBURA *** ALBE N° 013, Mars 1992.

Il s'avère donc indispensable de chercher un cadre dans lequel toutes ces questions seront abordées, traitées et tranchées en toute transparence. Tout doit être fait pour trouver une solution nationale qui ouvre grandement les portes à une saine, sûre et rassurante démocratisation de notre vie politique. Comme on le constate, la question d'un FORUM NATIONAL reste toujours à l'ordre du jour. Un tel forum pourrait être l'occasion d'une réconciliation nationale qui engage notre pays dans une ère nouvelle.

LA CONCERTATION,

LE DIALOGUE,

LA NEGOCIATION DE TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES A LA TRANSITION:

TELLE EST LA VOIE QUI NOUS FERA REUSSIR CETTE TRANSITION.

FRONT POUR LA DEMOCRATIE AU BURUNDI,

B.P. 1317 Bujumbura *** ALCE N° 013, Mars 1992.